

## PROCÈS-VERBAL

### ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

tenue le 9 novembre 2006 à 17 h 30  
au siège de la Communauté situé au  
1002, rue Sherbrooke Ouest, salle 2420, à Montréal.

#### SONT PRÉSENTS

M. Gérald Tremblay, président ;  
M. Gilles Vaillancourt, vice-président ;

M. Richard Bélanger	M. Michel Kandyba
M. Jean-Jacques Beldié	M. Benoit Labonté
M. André Boileau	M. Paul Larocque
M. Claude Carignan	M. André Lavallée
Mme Chantal Deschamps	M. John W. Meaney
M. Alan DeSousa	M. Bill Mc Murchie
M. Alvaro Farinacci	M. Sergio Pavone
M. Michel Gilbert	M. Jean-Marc Pelletier
M. Jacques Goyette	M. Michel Prescott
M. Jean-Robert Grenier	M. Jean-Marc Robitaille
M. Stéphane Harbour	Mme Francine Senécal
M. James V. Infantino	Mme Monique Worth
	M. Frank Zampino

#### N'A PU ASSISTER

M. Claude Gladu

---

Le directeur général, M. Massimo Iezzi, le secrétaire de la Communauté, Me Claude Séguin et l'assistante-secrétaire, Mme Line Rioux, assistent à l'assemblée.

---

La convocation a été transmise le 2 novembre 2006 et l'avis public a été donné le 30 octobre 2006.

---

L'assemblée est déclarée ouverte à 17 h 40.

---

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe. Aucun conseiller n'a posé de question.

---

#### RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Dépôt, conformément à l'article 162 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, du rapport du président du comité exécutif sur la situation financière de la Communauté.

---

## DÉPÔT DU CERTIFICAT DE CRÉDITS DU TRÉSORIER

Dépôt, conformément à l'article 165 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, du certificat du trésorier daté du 27 octobre 2006 établissant à 103 834 854 \$ l'estimé des crédits nécessaires pour l'exercice financier 2007 relativement aux engagements et obligations de la Communauté.

---

CC06-031

### RÈGLEMENT SUR LES QUOTES-PARTS CONCERNANT LE FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE06-175 adoptée à la séance du 1<sup>er</sup> novembre 2006,

PROPOSÉ PAR : M. Stéphane Harbour

APPUYÉ PAR : Mme Monique Worth

D'adopter, avec dispense de lecture, le Règlement numéro 2006-38 modifiant le Règlement numéro 2001-1 sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Montréal, dont copie a préalablement été distribuée.

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR : M. Claude Carignan

D'amender l'article 1 du règlement proposé en remplaçant, à la troisième ligne, le chiffre « 2007 » par le chiffre « 2013 » et en remplaçant à la quatrième ligne le chiffre « 2008 » par le chiffre « 2014 ».

*12 voix en faveur.*

*14 voix contre.*

La proposition d'amendement est rejetée.

Il est résolu d'adopter la proposition principale.

*23 voix en faveur.*

---

CC06-032

### BUDGET 2007 DE LA COMMUNAUTÉ

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE06-173 adoptée à la séance du 1<sup>er</sup> novembre 2006,

PROPOSÉ PAR : M. James V. Infantino

APPUYÉ PAR : M. Stéphane Harbour

Il est résolu d'adopter le budget de la Communauté pour l'exercice financier 2007 au montant de 103 182 250 \$ joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 18h 20.

Les résolutions CC06-031 et CC06-032 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Gérald Tremblay  
Président

---

Claude Séguin  
Secrétaire

ANNEXE

Période de questions des citoyens  
Assemblée extraordinaire du conseil du 9 novembre 2006  
Concernant le Budget 2007

NOM

SUJET DE L'INTERVENTION

M. Bruce Walker  
STOP

Budget de l'assainissement de l'air